

tiques? La loi sur les langues officielles, qui protège les droits d'une minorité, tient-elle de la dictature? Le gouvernement a-t-il agi en dictateur quand il a présenté le projet de loi destiné à encourager l'expansion économique régionale et à fournir des stimulants industriels aux régions canadiennes sous-développées? Quand le premier ministre est allé dans l'Ouest récemment et qu'il s'est assis dans la caisse d'un camion, en Saskatchewan, pour causer avec des cultivateurs, jouait-il les dictateurs?

Une voix: Pourquoi ne lisez-vous pas son livre?

Une voix: Parlez-nous du petit garçon.

M. Allmand: Vous voyez, monsieur l'Orateur, je touche l'opposition au point sensible; elle ne veut pas me laisser parler.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Ils veulent me faire taire. C'est cela leur concept de la démocratie.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Aux termes de notre constitution, insérée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que nous ne pouvons modifier dans cette Chambre, une disposition qui prévoit des élections tous les cinq ans. Nous disons que la majorité a le droit de présenter son programme législatif. Si elle se trompe dans ses lois, changeant le Règlement, nous devons en répondre devant le peuple. C'est une responsabilité que nous avons. Si nous faisons une erreur, l'opposition se réjouira. Après tout, elle serait de ce côté-ci de la Chambre après les prochaines élections, quoique j'en doute. Notre constitution garantit que le Canada, État fédératif, aura des élections au moins tous les cinq ans. Par conséquent, les accusations de dictature et d'autocratie sont ridicules.

Il est étrange d'entendre les députés de l'opposition de se dire maltraités et qu'il ne leur est pas réservé un temps suffisant de débat. Personne n'a donc compté les pages du hansom consacrées aux discours du député de Winnipeg-Nord-Centre, du député de Peace River et d'autres députés de l'opposition? Et nous ne devons pas considérer uniquement les débats, mais la période des questions et les autres travaux de la Chambre. En comparant le nombre de pages consacrées aux députés de l'opposition avec celui des pages où nous figurons, alors on peut dire certainement que

nous, de ce côté-ci, à l'arrière-ban, sommes des esclaves de l'opposition.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le député permet-il une question? Voudrait-il me dire à quel moment les leaders de l'opposition à la Chambre seront-ils réduits à la condition des députés de l'arrière-ban du gouvernement à la Chambre?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je m'attends à des questions sensées de la part du chef de l'opposition.

L'hon. M. Monteith: Cette tactique les peint bien.

M. Allmand: A quoi riment des limites de temps à notre époque, monsieur l'Orateur? Croyez-vous que quiconque appartient à un cercle, à un syndicat, à une compagnie ou à une association tolérerait que lors d'une réunion, une minorité s'oppose indéfiniment à une prise de décision? Les députés de l'opposition toléreraient-ils qu'au cours de l'un de leurs congrès, un groupe minoritaire s'obstine à faire obstacle à la prise d'une importante décision politique? Il suffit de voir ce qui se passe aux congrès des partis. Ils se déroulent selon un horaire prévu et c'est raisonnable. L'opposition a deux politiques: elle est en faveur de la limitation du débat lorsque ça l'arrange à l'occasion des congrès ou d'autres réunions partisans du genre, et elle s'y oppose ici, tout simplement parce que c'est son rôle.

Une voix: Est-ce le plaidoyer de la défense?

L'hon. M. Turner: Il est inutile d'imposer des limites de temps à un parti qui n'a rien à dire.

M. Lewis: Je vais penser à lui rendre la monnaie de sa pièce demain.

M. Allmand: Certains députés voudraient faire croire à la population que l'idée de fixer la durée des débats est nouvelle et que nous voulons imposer quelque chose au Parlement canadien. Il est temps de mettre le public au courant de certains faits. Il y a bien des cas dans nos règles où il est permis de fixer la durée des débats.

M. Bell: D'un commun accord.

M. Allmand: Ce n'est pas toujours d'un commun accord. On a fixé la durée de certains débats au cours des ans, parce que les mesures devenaient de plus en plus nombreuses et complexes. Tout d'abord, la durée du débat sur le budget est fixée à six jours.